

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. 1  
JORD. 1  
DAI. 4  
ST. 1  
MPAE. 1  
DP. 2  
DGF. 5  
FP. 1  
DI. 1  
TRESOR. 1  
PREF.SUD-O. 1  
P.BOPA. 1  
INTERESSE. 1  
SGG 4 - IAA 2  
DB-CF-DC-SF 4  
Gde.Chanc. 1

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant  
formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant  
la liste des emplois ou charges pour lesquels la  
nomination est laissée à la discrétion du Gouver-  
nement ;  
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les attri-  
butions et les prérogatives des Préfets et Sous-  
Préfets et déterminant les modalités d'organisa-  
tion des services directement placés sous leur  
autorité  
VU le Décret n°130/PR/MISDN/DAI-P. du 11 Mars 1966  
nommant Sous-Préfet de Bopa M. DAGA Célestin,  
Secrétaire Administratif de 1ère classe 3° échelon  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de la Défense Nationale,

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- Est et demeure rapporté l'article 1er du Décret  
n°130/PR/MISDN/DAI-P du 11 Mars 1966 nommant Sous-Préfet de  
BOPA M. DAGA Célestin, Secrétaire Administratif de 1ère  
classe 3ème échelon.

ARTICLE 2°- Le présent décret sera publié au Journal Offi-  
ciel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 25 AOUT 1966

Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de la Défense Nationale

GENERAL Christophe SOGLO.

Lt. Colonel Ph. AHO.